

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JANVIER
2025

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2025 et en comparaison avec la même période de 2024, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 21,2%, provenant de :

- 1- la hausse des recettes douanières nettes de 1,7%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin janvier 2025 contre 6 MDH un an auparavant :
 - droits de douane (-15,1%) ;
 - TVA à l'importation (+8,9%) ;
 - taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+0,1%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 1 MDH à fin janvier 2025 contre 4 MDH un an auparavant ;
- 2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+49,1%) et des autres TIC (+48,6%) ;
- 3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 32,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 703 MDH à fin janvier 2025 contre 230 MDH un an auparavant :
 - l'IS (+2,4%), compte tenu de restitutions qui ont été de 18 MDH à fin janvier 2025 contre 20 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH.
 - l'IR (+78,2%), compte tenu de restitutions qui ont été de 24 MDH à fin janvier 2025 contre 16 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 15,4% par rapport à leur niveau de fin janvier 2024. Les recettes de l'IR à fin janvier 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 12,9%.

- la TVA à l'intérieur (+16%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 589 MDH à fin janvier 2025 contre 183 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH.

A fin janvier 2025, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 867 MDH contre 262 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.374 MDH à fin janvier 2025 contre 4.269 MDH un an auparavant, en hausse de 2,5% ou +105 MDH.
 - les majorations de retard (+3,4%), résultant de recettes brutes de 318 MDH à fin janvier 2025 contre 249 MDH à fin janvier 2024 et de dégrèvements de 72 MDH contre 11 MDH.
- 4- la baisse des recettes non fiscales de 27,5% en raison notamment de la diminution des recettes de monopoles (72 MDH contre 173 MDH) et des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (707 MDH contre 885 MDH), conjuguée à l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (530 MDH contre 283 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 11% et un taux d'émission sur engagements de 86%, contre respectivement 9% et 82% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 75,7% provenant de :

- la hausse de 79,6% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 10,4% des dépenses de personnel et de 164% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 4% des charges en intérêts de la dette ;
- la hausse de 199,2% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 867 MDH contre 262 MDH à fin janvier 2024.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 4,9%, passant de 12,2 MMDH à fin janvier 2024 à 12,8 MMDH à fin janvier 2025, en raison de la hausse de 7,4% des dépenses des charges communes et de la baisse de 10,3% des dépenses des ministères.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 7,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,3 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 3,9 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 16,6 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un excédent du Trésor de 2,3 MMDH à fin janvier 2024 compte tenu d'un solde positif de 10,3 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Janvier 2024	LF 2025	Janvier 2025	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	27.976	367.341	33.902	9,2%	21,2%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	25.789	329.749	32.316	9,8%	25,3%
Impôts directs	8.182	140.736	12.874	9,1%	57,3%
Impôts indirects	11.612	145.954	13.604	9,3%	17,2%
Droits de douane	1.726	21.310	1.464	6,9%	-15,2%
Droits d'enregistrement et de timbre	4.269	21.749	4.374	20,1%	2,5%
1.2- Recettes non fiscales :	2.187	37.592	1.586	4,2%	-27,5%
Monopole et participations	173	22.550	72	0,3%	-58,4%
Privatisation	0	6.000	0	0,0%	
Domaine	38	355	29	8,2%	-23,7%
Autres recettes ⁽²⁾	1.976	8.687	1.485	17,1%	-24,8%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	23.690	366.077	41.613	11,4%	75,7%
2.1- Biens et services :	21.843	294.167	39.231	13,3%	79,6%
Personnel	12.003	180.271	13.254	7,4%	10,4%
Autres biens et services ⁽³⁾	9.840	113.896	25.977	22,8%	164,0%
2.2- Intérêts de la dette :	1.611	45.106	1.676	3,7%	4,0%
Intérieure	833	34.057	830	2,4%	-0,4%
Extérieure	778	11.049	846	7,7%	8,7%
2.3- Compensation⁽³⁾	0	17.136	0	0,0%	
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	236	9.668	706	7,3%	199,2%
3- SOLDE ORDINAIRE	4.286	1.264	-7.711		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	12.238	128.526	12.832	10,0%	4,9%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	10.188	-603	16.490		
6- SOLDE DES SEGMA	110	0	147		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	2.346	-127.865	-3.906		
8- VARIATION DES INSTANCES	-13.619	0	-22.266		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-11.273	-127.865	-26.172		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	13.918	74.832	30.387		
Dont :					
Adjudications	13.072		16.139		
Dépôts au Trésor	12.723		5.110		
Compte courant à BAM	3.328		3.179		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	-2.645	53.033	-4.215		
Tirages et dons	511	61.500	763		
Amortissement	-3.156	-8.467	-4.978		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 10).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2025.

RECETTES ORDINAIRES					
	Janvier 2024	LF 2025	Janvier 2025	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	25.789	329.749	32.316	9,8%	25,3%
IMPÔTS DIRECTS	8.182	140.736	12.874	9,1%	57,3%
Taxe Professionnelle ⁽²⁾	4	108	80	74,1%	
Impôt sur les Sociétés	2.143	74.157	2.192	3,0%	2,3%
Impôt sur le Revenu ^(*)	5.686	61.011	10.129	16,6%	78,1%
Taxe d'Habitation ⁽²⁾	1	25	1	4,0%	0,0%
Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires	1	0	0		
Majorations de retard	249	3.975	318	8,0%	27,7%
Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique	89	1.366	149	10,9%	67,4%
Autres ⁽³⁾	9	94	5	5,3%	-44,4%
DROITS DE DOUANE^(**)	1.726	21.310	1.464	6,9%	-15,2%
IMPÔTS INDIRECTS	11.612	145.954	13.604	9,3%	17,2%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(**) :	2.679	37.017	3.174	8,6%	18,5%
Tabacs manufacturés ^(**)	803	13.700	1.197	8,7%	49,1%
Produits énergétiques ^(**)	1.666	19.560	1.664	8,5%	-0,1%
Autres ^(**)	210	3.757	313	8,3%	49,0%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	8.933	108.937	10.430	9,6%	16,8%
à l'intérieur	4.551	44.871	5.658	12,6%	24,3%
à l'importation ^(**)	4.382	64.066	4.772	7,4%	8,9%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	4.269	21.749	4.374	20,1%	2,5%
RECETTES NON FISCALES	2.187	37.592	1.586	4,2%	-27,5%
Domaine	38	355	29	8,2%	-23,7%
Monopoles et participations	173	22.550	72	0,3%	-58,4%
Privatisation ⁽⁴⁾	0	6.000	0		
Fonds de concours et dons	21	0	32		52,4%
Recettes en atténuation de dépenses de la dette	283	2.500	530	21,2%	87,3%
Recettes diverses ⁽⁵⁾	1.672	6.187	923	14,9%	-44,8%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	27.976	367.341	33.902	9,2%	21,2%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) Les recettes de l'IR à fin janvier 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable (article 7 de la loi de finances 2024).

(**) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

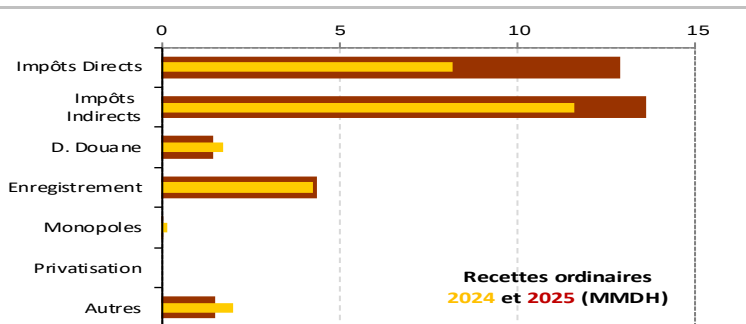
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin janvier 2025 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 21,2% et des dépenses ordinaires émises de 75,7% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 7,7 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 26,2 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 4,2 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 30,4 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 33,9 MMDH contre 28 MMDH à fin janvier 2024, en hausse de 21,2% ou +5,9 MMDH.

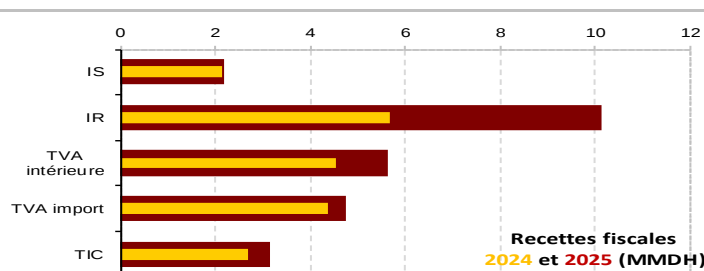
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 57,3%, des impôts indirects de 17,2%, des droits d'enregistrement et de timbre de 2,5% et par la baisse des droits de douane de 15,2% et des recettes non fiscales de 27,5%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 32,3 MMDH contre 25,8 MMDH à fin janvier 2024, en augmentation de 25,3% ou +6,5 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 1,6% et de la fiscalité domestique de 34,7%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 7.899 MDH à fin janvier 2025 contre 7.768 MDH un an auparavant, en hausse de 1,7% ou +131 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2024, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin janvier 2025 contre 6 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 7.900 MDH à fin janvier 2025 contre 7.774 MDH un an auparavant, en hausse de 1,6% ou +126 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2024.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin janvier 2025 ont atteint 1.463 MDH contre 1.724 MDH un an auparavant, soit une diminution de 15,1% ou -261 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 4.772 MDH à fin janvier 2025 contre 4.382 MDH à fin janvier 2024, enregistrant une hausse de 8,9% ou +390 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 9,3% ou -82 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 13,6% ou +472 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 1.664 MDH contre 1.662 MDH, en hausse de 0,1% par rapport à leur niveau de fin janvier 2024 ou +2 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 1 MDH à fin janvier 2025 contre 4 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 1.664 MDH contre 1.666 MDH, en baisse de 0,1% par rapport à leur niveau de fin janvier 2024 ou -2 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 22,2 MMDH à fin janvier 2025 contre 16,8 MMDH à fin janvier 2024, en hausse de 32,4% ou +5,4 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 703 MDH à fin janvier 2025 contre 230 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 22,9 MMDH à fin janvier 2025 contre 17 MMDH à fin janvier 2024, soit une hausse de 34,7% ou +5,9 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 2.174 MDH à fin janvier 2025 contre 2.123 MDH un an auparavant, en hausse de 2,4% ou +51 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 18 MDH à fin janvier 2025 contre 20 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,7 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 2.192 MDH à fin janvier 2025 contre 2.143 MDH à fin janvier 2024, en augmentation de 2,3% ou +49 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin janvier 2025 ont enregistré une hausse de 78,2% par rapport à leur niveau à fin janvier 2024 (10.105 MDH contre 5.670 MDH), soit +4.435 MDH, compte tenu de restitutions de 24 MDH contre 16 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 15,4% ou +71 MDH par rapport à leur niveau de 2024 (533 MDH contre 462 MDH).

Les recettes de l'IR à fin janvier 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 12,9% ou +99 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2024	2025	Evolution en %
IR total	5.686	10.129	78,1%
dont IR prélevé par la DDP	770	869	12,9%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin janvier 2025 se sont établies à 5.069 MDH contre 4.368 MDH à fin janvier 2024, en hausse de 16% ou +701 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 589 MDH à fin janvier 2025 contre 183 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 5.658 MDH contre 4.551 MDH un an auparavant, en hausse de 24,3% ou +1.107 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 867 MDH à fin janvier 2025 contre 262 MDH à fin janvier 2024, soit +605 MDH. Les remboursements de TVA (867 MDH) sont imputés à raison de 68% au budget général, soit 589 MDH, et de 32% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 277 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 4.374 MDH à fin janvier 2025 contre 4.269 MDH un an auparavant, soit une hausse de 2,5% ou +105 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 3,4%, résultant de recettes brutes de 318 MDH contre 249 MDH et de dégrèvements de 72 MDH à fin janvier 2025 contre 11 MDH un an auparavant.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin janvier 2025, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 149 MDH contre 89 MDH un an auparavant, en hausse de 67,4% ou +60 MDH.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 86 MDH contre 14 MDH, en hausse de 72 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 1.586 MDH contre 2.187 MDH un an auparavant, en baisse de 27,5% ou -601 MDH, en raison notamment de la diminution des recettes de monopoles (72 MDH contre 173 MDH) et des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (707 MDH contre 885 MDH), conjuguée à l'augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette (530 MDH contre 283 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 72 MDH à fin janvier 2025 contre 173 MDH à fin janvier 2024, en diminution de 101 MDH.

Les recettes à fin janvier 2025 ont été versées notamment par Bank Al-Maghrib (72 MDH contre 66 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2024	LF 2025	2025	Taux de réalis.
B.A.M	66	3.000	72	2,4%
I.A.M	0	802	0	
O.C.P	0	7.500	0	
ANCFCC	0	6.000	0	
Autres	107	5.248	0	
TOTAL	173	22.550	72	0,3%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 24,8% ou -491 MDH, due pour l'essentiel à la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (707 MDH contre 885 MDH).

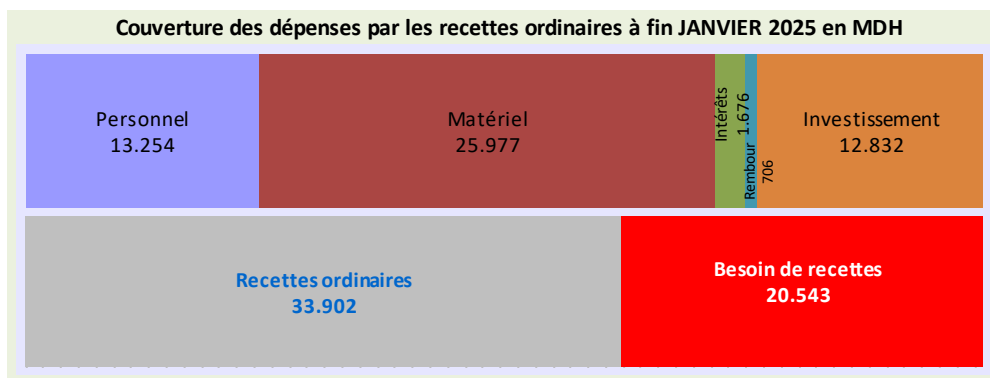
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin janvier 2025, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 95,6% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 10,1 MMDH, l'IR constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin JANVIER 2025				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Impôt sur le revenu	10.105	▲ 78,2%	30,4%
2	Taxe sur la valeur ajoutée	9.841	▲ 12,5%	29,6%
	- à l'importation	5.069	▲ 16,0%	15,3%
	- à l'intérieur	4.772	▲ 8,9%	14,4%
3	Droits d'enregistrement	4.374	▲ 2,5%	13,2%
4	Impôt sur les sociétés	2.174	▲ 2,4%	6,5%
5	TIC prod. énergétiques	1.664	▲ 0,1%	5,0%
6	Droits de douane	1.463	▼ 15,1%	4,4%
7	TIC tabacs manufacturés	1.197	▲ 49,1%	3,6%
8	Recettes en atténuation de dépenses	530	▲ 87,3%	1,6%
9	Majorations de retard	246	▲ 3,4%	0,7%
10	Taxe aérienne	149	▲ 67,4%	0,4%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

Le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a enregistré une diminution, passant de 118,1% à fin janvier 2024 à 81,5% à fin janvier 2025. Ainsi, à fin janvier 2025, 39,1% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 37,9% aux dépenses d'investissement, 4,9% aux intérêts de la dette et 2,1% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

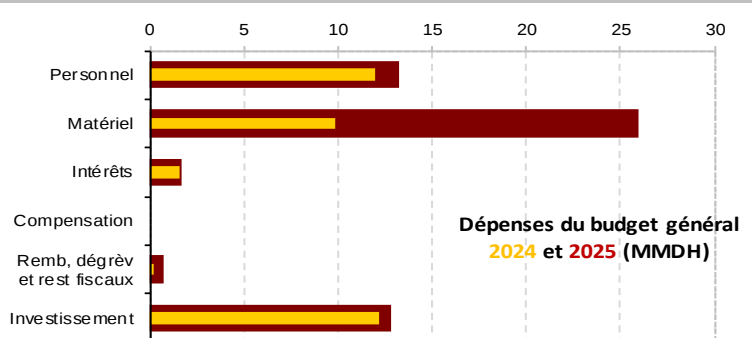
A fin janvier 2025, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 83,7 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 11% contre 9% à fin janvier 2024 et un taux d'émission sur engagements de 86% contre 82% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2025					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	320.971	43.246	39.937	13%	92%
Investissement	132.213	17.903	12.832	14%	72%
C.S.T	168.000	19.898	16.833	12%	85%
SEGMA	603	40	0	7%	0%
Dette	107.255	2.653	2.653	2%	100%
TOTAL	729.042	83.740	72.255	11%	86%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 55,4 MMDH à fin janvier 2025, en hausse de 50,1% par rapport à leur niveau à fin janvier 2024, en raison de l'augmentation de 80,9% des dépenses de fonctionnement, de 4,9% des dépenses d'investissement et de 2,2% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
Fonctionnement	22.079	320.971	39.937	12%	80,9%
Investissement	12.238	128.526	12.832	10%	4,9%
Dette	2.597	107.255	2.653	2%	2,2%
TOTAL	36.914	556.752	55.422	10%	50,1%

La hausse de 2,2% des charges de la dette budgétisée s'explique par l'augmentation de 4% des intérêts de la dette (1.676 MDH contre 1.611 MDH) et par la diminution de 0,9% des remboursements du principal ou amortissements (977 MDH contre 986 MMDH).

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 39,9 MMDH, dont 13,3 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 10,4%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 46,2% (12,7 MMDH contre 8,7 MMDH). Les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 12,1 MMDH (13,3 MMDH contre 1,2 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 199,2% en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (589 MDH contre 183 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
Personnel	12.003	180.271	13.254	7%	10,4%
Matériel	8.665	80.220	12.672	16%	46,2%
Charges communes	1.175	48.112	13.305	28%	
dont compensation	0	17.136	0	0%	
Dépenses imprévues		2.700			
Remb, dégr, rest fiscaux	236	9.668	706	7%	199,2%
TOTAL	22.079	320.971	39.937	12%	80,9%

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 199,2% en raison essentiellement de la hausse de 406 MDH des remboursements de la TVA intérieure, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH à fin décembre 2023.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin janvier 2025 se sont établis à 13,3 MMDH contre 12 MMDH, en hausse de 10,4% par rapport à leur niveau de fin janvier 2024 ou +1.251 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 11,8 MMDH, en augmentation de 14,7%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 15% et de la baisse des rappels de 10,1% (89 MDH contre 99 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 26 MMDH, en hausse de 164% ou +16,1 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (8,2 MMDH contre 4,5 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (12,4 MMDH contre 245 MDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 1.676 MDH à fin janvier 2025 contre 1.611 MDH à fin janvier 2024, en hausse de 4% ou +65 MDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de 8,7% des charges en intérêts de la dette extérieure (846 MDH contre 778 MDH) et par la diminution de 0,4% de celles de la dette intérieure (830 MDH contre 833 MDH).

Compensation

A fin janvier 2025, il n'y a pas eu d'émissions de dépenses au titre de la compensation.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 706 MDH contre 236 MDH, en augmentation de 199,2% ou +470 MDH. Cette hausse s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (703 MDH contre 230 MDH) en raison notamment de l'accroissement des remboursements de la TVA intérieure (589 MDH contre 183 MDH).

A fin décembre 2023, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 32,9 MMDH et de 4,7 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	230	9.504	703	7,4%	205,7%
Impôt sur les sociétés	20	1.150	18	1,6%	-10,0%
Impôt sur le revenu	16	143	24	16,8%	50,0%
TVA intérieure	183	8.028	589	7,3%	221,9%
Majorations de retard	11	158	72	45,6%	554,5%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Taxe d'habitation	0	5	0		
Autres	0	10	0		
2- Fiscalité douanière	6	164	3	1,8%	-50,0%
Droits d'importation	2	27	1	3,7%	-50,0%
TIC prod. énergétiques	4	68	1	1,5%	-75,0%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	7	1	14,3%	
TVA à l'importation	0	22	0	0,0%	
Autres	0	40	0	0,0%	
TOTAL	236	9.668	706	7,3%	199,2%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin janvier 2025 a été négatif de 7,7 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,3 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

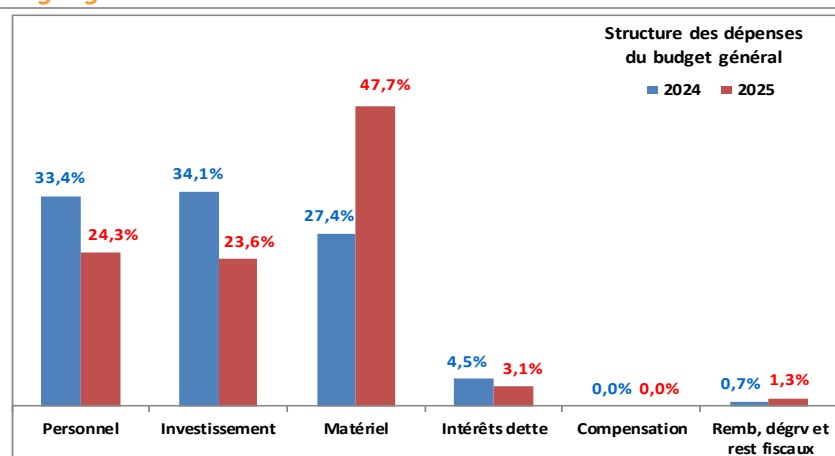
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 12,8 MMDH à fin janvier 2025 contre 12,2 MMDH un an auparavant, en hausse de 4,9% ou +594 MDH, suite à l'augmentation des dépenses des charges communes de 7,4% et à la diminution des dépenses des ministères de 10,3%.

A fin janvier 2025, les versements aux comptes spéciaux du Trésor ont été de 11,2 MMDH contre 10,4 MMDH un an auparavant.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Var%
Investissement total :	12.238	128.526	12.832	10%	4,9%
1- Ministères	1.792	84.924	1.608	2%	-10,3%
2- Charges communes :	10.446	43.602	11.224	26%	7,4%
- Concours divers	10.446	24.173	11.224	46%	7,4%
- Ristournes d'intérêts	0	164	0		
- Autres	0	19.265	0		

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin janvier 2024 et fin janvier 2025 fait ressortir une hausse de la part des dépenses matériel et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à une baisse de la part des dépenses de personnel, des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 33,3 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 11,2 MMDH contre 10,4 MMDH à fin janvier 2024.

Les dépenses émises ont été de 16,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 288 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 16,5 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2025
	2024	LF 2025	2025	2024	LF 2025	2025	
C.A.S	7.422	150.981	21.168	7.618	150.957	14.847	6.321
TVA des Coll.Terr.	3.828	51.264	5.222	2.471	51.264	7.399	-2.177
Part régions (IS, IR, ...)	415	9.000	631	2	9.000	2	629
I.N.D.H	31	2.600	0	0	2.600	0	0
Soutien prix. prd.alim.	65	600	69	0	600	0	69
F.S. Routier	526	3.000	541	0	3.000	0	541
F.D. Agricole	61	4.200	67	0	4.200	0	67
Remploi domanial	159	1.500	46	0	1.500	0	46
Lutte contre chômage	245	1.500	375	68	1.500	95	280
Dons des pays du CCG	0	0	0	0	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	301	36.072	12.448	3.000	36.072	5.210	7.238
F.S. Habitat	197	5.720	219	1.000	5.720	1.000	-781
Gestion Covid-19	0	0	0	0	0	0	0
Gestion effets séisme	81	15.000	0	879	15.000	880	-880
Autres CAS	1.513	20.525	1.551	198	20.501	261	1.290
C. Dép. Dotation^(**)	11.691	10.801	12.155	1.245	10.801	1.966	10.189
Autres C.S.T	0	164	0	62	792	20	-20
TOTAL	19.113	161.946	33.323	8.925	162.550	16.833	16.490

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin janvier 2025, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 147 MDH contre 110 MDH à fin janvier 2024, en hausse de 33,6%.

Aucune dépense n'a été enregistrée durant le mois de janvier 2025.

Services de l'Etat gérés de manière autonome ^(*)					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
Exploitation :	109	0	146		33,9%
Recettes	109	1.733	146	8%	33,9%
Dépenses	0	1.733	0		
Equipement :	1	0	1		
Recettes	1	283	1		
Dépenses	0	283	0		

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin janvier 2025, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 9,2% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 11,4% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 10%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2025 en MDH				
	LF 2025	JANVIER 2025	Taux de réalisation	Ecart
1- RECETTES ORDINAIRES	367.341	33.902	9,2%	-333.439
1.1- Recettes fiscales :	329.749	32.316	9,8%	-297.433
Impôts directs	140.736	12.874	9,1%	-127.862
Impôt sur les sociétés	74.157	2.192	3,0%	-71.965
Impôt sur le revenu	61.011	10.129	16,6%	-50.882
Impôts indirects	145.954	13.604	9,3%	-132.350
TVA à l'intérieur	44.871	5.658	12,6%	-39.213
TVA à l'importation	64.066	4.772	7,4%	-59.294
Taxes intérieures de consommation	37.017	3.174	8,6%	-33.843
Droits de douane	21.310	1.464	6,9%	-19.846
Droits d'enregistrement et de timbre	21.749	4.374	20,1%	-17.375
1.2- Recettes non fiscales :	37.592	1.586	4,2%	-36.006
Monopole et participations	22.550	72	0,3%	-22.478
Domaine	355	29	8,2%	-326
Autres recettes	14.687	1.485	10,1%	-13.202
2- DEPENSES ORDINAIRES	366.077	41.613	11,4%	-324.464
2.1- Biens et services :	294.167	39.231	13,3%	-254.936
Personnel	180.271	13.254	7,4%	-167.017
Autres biens et services	113.896	25.977	22,8%	-87.919
2.2- Intérêts de la dette :	45.106	1.676	3,7%	-43.430
Intérieure	34.057	830	2,4%	-33.227
Extérieure	11.049	846	7,7%	-10.203
2.3- Compensation	17.136	0	0,0%	-17.136
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	9.668	706	7,3%	-8.962
3- INVESTISSEMENT	128.526	12.832	10,0%	-115.694

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 3,9 MMDH à fin janvier 2025 contre un excédent budgétaire de 2,3 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 459 MDH à fin janvier 2025 contre 22,7 MMDH à fin décembre 2024, soit une diminution de 22,3 MMDH. Les ordres de paiement en instance de visa et de règlement à fin janvier 2025 sont visés et payés durant les premiers jours de février 2025.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 26,2 MMDH contre un besoin de financement de 11,3 MMDH à fin janvier 2024 et d'un flux net négatif de 4,2 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 2,6 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 30,4 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 13,9 MMDH à fin janvier 2024.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin janvier 2025, le financement extérieur net a été négatif de 4,2 MMDH contre 2,6 MMDH à fin janvier 2024. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 5 MMDH contre 3,2 MMDH un an auparavant et les tirages ont été de 763 MDH contre 511 MDH à fin janvier 2024. Les tirages à fin janvier 2025 proviennent pour 583 MDH de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 16,1 MMDH à fin janvier 2025 contre 13,1 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 3 MMDH ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 5,1 MMDH contre 12,7 MMDH à fin janvier 2024 ;
- de la diminution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib à fin janvier 2025 pour un montant de 3,2 MMDH contre 3,3 MMDH à fin janvier 2024 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours de janvier 2025 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début février 2025, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 122,1 MMDH à fin janvier 2025 contre 116,9 MMDH à fin décembre 2024, en hausse de 5,1 MMDH.

Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 4,3 MMDH contre 7,5 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 5,6 MMDH effectués en janvier 2025 et dont le remboursement n'intervient qu'en février 2025.

Dettes intérieure

S'élevant à 771,2 MMDH à fin janvier 2025 contre 755 MMDH à fin décembre 2024, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 2,1%. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 16,1 MMDH, résultant de souscriptions pour 19,1 MMDH et de remboursements pour 2,9 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 13,1 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 19,7 MMDH et de remboursements pour 6,6 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2024	Souscrip	Rembour	2025	Var %
Adjudications	753.604	19.077	2.939	769.742	2,1%
13 semaines	400,0	100,0	300,0	200,0	
26 semaines	903,9	100,0	308,9	695,0	
52 semaines	7.983,3	100,0	2.329,6	5.753,7	
2 ans	95.323,1	6.392,9	0,0	101.716,0	
5 ans	135.181,1	3.226,2	0,0	138.407,3	
10 ans	165.251,3	4.854,2	0,0	170.105,5	
15 ans	173.678,0	1.885,0	0,0	175.563,0	
20 ans	103.928,2	753,4	0,0	104.681,6	
30 ans	70.955,0	1.665,3	0,0	72.620,3	
Autres	1.432	721	707	1.446	1,0%
Total	755.036	19.798	3.646	771.188	2,1%

